



CONSEIL DU 5^e ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 30 Novembre 2022

Le 30 novembre 2022 à 19 h 50, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 24 novembre 2022 se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5^e arrondissement

La séance a été retransmise sur Youtube :

<https://www.youtube.com/watch?v=qX5wS03wpUU&t=310s>

COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil, M. Joanny MERLINC est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel.

Présents :

Nadine GEORGEL, Marie-Noëlle FRÉRY, Bertrand ARTIGNY, Sandrine FRANCHET, Pierre GAIDIOZ, Sophie HÉRITIER, Joanny MERLINC, Catherine GOUJON, Philippe-Henri CARRY, Marie DUARTE, Nicolas HUSSON, Tristan DEBRAY, Marielle PERRIN, Yann CUCHERAT, Bénédicte DRAILLARD, Jean-Dominique DURAND, Anne PROST, Laurence BUFFLIER, Richard GLEIZAL, François THEVENIEAU

Absents excusés et dépôts de pouvoirs :

Sophia POPOFF (pouvoir à Sandrine FRANCHET)
Béatrice GAILLIOUT (pouvoir à Laurence BUFFLIER)
Myriam BENCHARAA (pouvoir à Jean-Dominique DURAND)

Absent :

Grégory CUILLERON

Introduction par Madame la Maire

Bonsoir à toutes et tous,

Je suis ravie de vous retrouver pour le dernier Conseil d'arrondissement de l'année 2022. Je vous présente nos excuses pour ce démarrage un peu tardif, dû à la tenue du CICA sur un thème cher aux habitants du 5^e, les mobilités. Un grand merci à Marielle PERRIN, Bertrand ARTIGNY, Pierre GAIDIOZ qui se sont livrés à l'exercice de questions-réponses.

Il s'agit donc du dernier Conseil de l'année 2022. Ce fut une année riche en événements, projets et rencontres. Après deux années de crise sanitaire, nous sommes ravis de noter le retour des événements, des rencontres, dans un contexte un peu plus normal, même si on garde en tête que l'épidémie est toujours là, qu'elle circule et qu'il faut faire attention.

On ne peut pas non plus ne pas évoquer l'inquiétude légitime que nous devons avoir par rapport au fait que cette année a été la plus chaude jamais enregistrée en France. Il faut que l'on ait cela en tête pour les actions futures.

Je souhaite remercier l'ensemble des élus pour leur travail et leur mobilisation. Je souhaite souligner la qualité de nos échanges toujours dans le respect, l'écoute et la prise en compte de nos divergences.

J'aimerais mentionner quelques dates importantes pour le 5^e. La première arrive très vite et est vraiment importante. Le dimanche 4 décembre marquera la fin des votes pour le budget participatif sur la plateforme OYE!. C'est une première édition et une belle initiative parce qu'il y a de très beaux projets qui ont été déposés par des habitants. Ce sont des projets ambitieux, parfois plus modestes mais qui améliorent le quotidien des habitants. Les élus ne votent pas, mais passez le mot autour de vous, mobilisez, parce qu'il faut que les habitants puissent se saisir de cette opportunité de porter et faire sortir des projets.

Nous vous invitons à réserver votre soirée du jeudi 12 janvier 2023, à partir de 18 heures 30, pour la cérémonie des vœux du 5^e en présence de Monsieur le maire de Lyon, Grégory Doucet.

Depuis notre dernier Conseil d'arrondissement d'octobre, il y a davantage d'arbres dans notre arrondissement, et notamment d'arbres fruitiers. En effet, des vergers ont été plantés dans le Parc de la Passerelle et sur le talus Eisenhower. Nous ferons une inauguration officielle à la rentrée, mais nous pouvons déjà nous en féliciter. Je remercie particulièrement Philippe CARRY et les Espaces Verts de la Ville de Lyon.

Enfin, j'aimerais conclure par quelques félicitations. D'une part à Monsieur Julien DUMONT, Directeur du Musée Cinéma et Miniature, qui est un établissement qui attire beaucoup de public dans le Vieux Lyon. Le mois dernier, à Los Angeles, il a été primé « meilleure production » pour son documentaire consacré à Katia et Maurice KRAFFT, « Au cœur des volcans, requiem pour Katia et Maurice Krafft ». On le félicite et le salue, d'autant plus qu'un square du 5^e, rue Pierre Audry, porte maintenant le nom de ce fameux couple de vulcanologues après proposition des enfants au sein du Conseil des enfants, vote à l'unanimité du Conseil d'arrondissement des enfants, puis vote de notre Conseil d'arrondissement et du Conseil municipal.

D'autre part, Nous ne cacherons pas notre fierté et notre plaisir d'avoir vu Marie-Charlotte GARIN, ancienne directrice de cabinet du 5^e, élue personnalité lyonnaise de l'année par le magazine « LyonMag ». Nous lui adressons toutes nos sincères félicitations et un salut amical, en espérant la voir bientôt dans le 5^e.

Je vous souhaite à toutes et tous un bon Conseil d'arrondissement et une bonne fin d'année 2022.

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

Monsieur MERLIN procède à l'appel nominal.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 octobre 2022.

Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

**Rapport 1 - Rapport Direct : État spécial du 5^e arrondissement de Lyon – Exercice 2023- Budget Primitif.
Rapporteur : Nadine GEORGEL**

C'est un rapport que nous voyons passer tous les ans. Il fait suite à la séance du Conseil municipal de Lyon de septembre 2022 qui a fixé l'enveloppe globale pour les neuf arrondissements. Ce rapport concerne spécifiquement le 5^e avec un budget total de 644 000 euros qui se décompose en 550 000 euros de dotation de gestion locale et 94 000 euros au titre de la dotation d'animation locale.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Laurence BUFFLIER et Béatrice GAILLIOUT (Excusée Pouvoir - Pouvoir donné à Laurence BUFFLIER) s'abstiennent.

**Rapport 2 Rapport Direct : État spécial du 5^e arrondissement de Lyon – Exercice 2022 – Décision budgétaire modificative n° 2 – affectation du résultat de l'exercice 2021
Rapporteur : Nadine GEORGEL**

Ce deuxième rapport direct concerne aussi un état spécial du 5^e arrondissement, une décision modificative du budget 2022. Il s'agit de rajouter 4 000 euros à l'enveloppe budgétaire pour la crèche Eisenhower, pour faire face au coût croissant des matières premières et de l'achat en bio de l'alimentation pour les plus petits.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 3 - 4877 - Programmation au titre de l'exercice 2022 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Cette délibération entre dans le cadre de la convention territoriale du contrat de Ville. Elle concerne une subvention à la Métropole de la part de la Ville de Lyon pour les agents Lyon 8^e, Lyon 9^e mandatés pour l'action politique de la ville, notamment sur la Duchère, et une demande de subvention en réciprocité – si je puis dire – pour d'autres chargés de missions territoriales sur d'autres arrondissements à hauteur de 320 000 euros, et 63 000 euros pour l'ANRU.

S'il n'y a pas d'opposition de votre part, je vous demanderais de voter favorablement pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 4 - 4878 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de 2 emprunts d'un montant total de 150 445,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 2 logements PLS situés 1 impasse Secret à Lyon 5^e - Direction des Finances
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Il s'agit d'une garantie d'emprunt classique de la Ville de Lyon pour deux emprunts souscrits par Alliade habitat, pour deux appartements en logement PLS acquis par Alliade Habitat, autant dire pour des personnes hautement situés dans la catégorie logement social, si on peut le dire comme

cela. L'un est situé au 1, impasse Secret dans le 5^e arrondissement de Lyon. Je pense qu'il n'y aura pas d'opposition de votre part sachant que la Ville de Lyon aura une réservation pour 14 ans d'une partie de cet immeuble.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 5 - 4879 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 115 410,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 3 logements PLAI situés 26 montée de Gourguillon à Lyon 5^e - Direction des Finances
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Là encore, c'est une garantie d'emprunt pour le compte de la Foncière d'Habitat Humanisme qui pour sa part, va acquérir trois logements en PLAI, donc pour des personnes dont les revenus sont inférieurs à ceux du PLS. Ces trois logements PLAI que la Foncière Habitat Humanisme acquière sont situés 26 montée du Gourguillon, et la Ville de Lyon aura une contrepartie en tant que réservataire sur une partie de ces surfaces habitables, sur une durée de 40 ans, vu la durée d'emprunt et le pourcentage mis par la Ville de Lyon dans cette garantie.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 6 - 4886 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM SOLLAR pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 191 393 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 6 logements PLS situés 3 Rue Edmond Locard à Lyon 5^e - Direction des Finances
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Par cette délibération, la Ville de Lyon s'engage encore dans le cadre d'une délibération de garantie d'emprunt classique pour la société HLM SOLLAR, pour l'acquisition de six logements, situés au 3 rue Edmond Locard. En contrepartie, la Ville de Lyon sera partiellement réservataire sur 50 ans d'une partie de ces logements. Je vous demande de donner un avis favorable pour cette opération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 7 - 4942 - Convention unique Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et outillage de la gestion de la demande et des attributions de demande de logement social 2023-2024 - Direction de l'Aménagement Urbain
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

C'est une délibération un peu distincte mais qui de fait, rattrape ce qui est déjà en train de se faire. Pour être très claire ou pour essayer de l'être, comme vous le savez, en matière de demande de logement social, il y avait un fichier commun depuis 2012. Cela s'appelait « Fichier commun du Rhône ». C'était une association créée à l'initiative de la Métropole en 2012.

Il faut avouer que le fichier commun n'a pas donné grande satisfaction opérationnelle et du fait du déploiement progressif du système national d'enregistrement de la demande de logement social – SNE – et de la dématérialisation conséquente que vous connaissez dans plein d'établissements publics et d'administrations, il y a maintenant un portail numérique qui permet aux demandeurs de logements sociaux de formuler une demande de logement, « demande de logement unique », qui permettra d'avoir un numéro unique permettant aux usagers de faire leurs démarches en ligne.

La Métropole a revu le fonctionnement du fichier commun du Rhône qui a fait l'objet d'une délibération, en juin 2022, de dissolution de cette précédente association. C'est une situation qui existe déjà depuis des mois – pour ceux qui connaissent – et aujourd'hui, nous avons un outil de gestion qui est nouveau et qui a été créé par la Métropole. Il réunit la demande et les attributions de logement social. Techniquement, il s'agit du logiciel PELEHAS que nous connaissons pour ceux qui pratiquent la demande de logements sociaux, ce fichier sera géré en concertation avec la Métropole, l'État, la Ville de Lyon et les communes qui voudront bien y participer.

Dans cette délibération, il y a aussi la convention unique du Service d'accueil et d'information des demandeurs. Je rappelle que Lyon 5^e n'est pas à la traîne dans l'accueil, l'enregistrement des demandes et les conseils pour les demandeurs de logements sociaux.

C'est juste une délibération qui concerne l'année 2023-2024. En résumé, je voudrais dire qu'elle est déjà en route.

Nadine GEORGEL : Merci. C'est l'occasion pour moi, Madame FRÉRY, de vous remercier pour votre engagement et le temps passé pour que les demandes de logements sociaux trouvent les réponses les plus adaptées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 8 - 4684 - Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avis des communes concernées - Direction de la Mobilité Urbaine
Rapporteur : Marielle PERRIN

Le dossier 4684 concerne la deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions, appelée ZFE. On parle de 238 000 morts prématurées dans l'Union européenne, en 2020, dues à la pollution de l'air. C'est le triste bilan dressé par l'Agence européenne de l'environnement qui a dévoilé son dernier rapport, il y a quelques jours. Rien qu'en France, on n'attribue pas moins de 40 000 décès prématurés à cette pollution atmosphérique, chaque année. Malgré des améliorations notables dans la qualité de l'air au cours des dernières années, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon se battent contre cette pollution atmosphérique. C'est un enjeu de santé publique.

De nombreuses agglomérations françaises sont encore loin de respecter les normes européennes de qualité de l'air. C'est malheureusement le cas pour la métropole de Lyon. Ainsi de nombreuses Lyonnaises et nombreux Lyonnais sont exposés à des valeurs de dioxyde d'azote supérieures aux normes européennes en vigueur.

Dans la métropole de Lyon, la zone à faibles émissions a été instaurée en 2020 pour la circulation des poids lourds, Crit'Air 4 et 5, puis en 2021, Crit'Air 3. Une importante amplification a eu lieu l'été 2022, avec l'élargissement de ces restrictions Crit'Air 5 aux véhicules des particuliers. Ce sont les Crit'Air 5 et les non classés. Je vous rappelle qu'il existe de nombreuses dérogations, comme des dérogations pour les associations, des dérogations pour les petits rouleurs. N'hésitez pas à aller vous renseigner auprès de l'Agence des mobilités pour savoir quelles sont les dérogations possibles.

La délibération de ce soir propose la mise en place de deux périmètres distincts : le périmètre central existant sur lequel nous avons déjà des obligations, et un périmètre étendu composé d'une quinzaine de communes limitrophes qui aura des obligations décalées d'un an par rapport à la métropole.

Parmi les aides que propose la Métropole, je vous rappelle que ces aides métropolitaines étaient ouvertes à 70 % des foyers fiscaux, que des dérogations temporaires permettaient de décaler de deux ans le passage de l'étape de Crit'Air 2, c'est-à-dire jusqu'en 2028. Cela concerne les associations d'intérêt général dont j'ai parlé et les petits rouleurs.

En ce moment, il y a une concertation et c'est dans ce cadre que nous devons délibérer au niveau de la Ville et donner notre avis. Nous regrettons le double langage et l'hypocrisie du gouvernement qui, de nombreuses fois, a été condamné pour son inaction en matière de qualité de l'air, et qui impose des dispositifs de ZFE dans de nombreuses collectivités sans donner de moyens de contrôle automatique de cette ZFE avant au moins la fin 2024.

La Ville de Lyon propose un avis favorable à cette proposition de la Métropole avec quelques observations que vous trouverez en détail de la délibération. J'aimerais en citer deux qui me paraissent importantes : inclure les vélos pliants qui sont particulièrement efficaces en matière d'intermodalité pour les aides, et d'inclure le paiement du stationnement vélo sécurisé dans les options possibles pour les chèques mobilité envisagés.

Mesdames et Messieurs, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Laurence BUFFLIER : Je voudrais juste dire que je m'abstiendrai au nom de mon groupe qui prendra la parole au Conseil municipal sur ce sujet, comme sur les sujets société publique lyonnaise et stationnement résidents. Cela m'évitera de reprendre la parole à chaque fois. Merci.

Anne PROST : Madame la Maire, chers collègues.

Qui ne voudrait pas vivre dans un air plus pur ? Personne, je crois. Comme nous l'avons déjà indiqué, nous sommes favorables à une zone à faibles émissions. Nous l'avons indiqué dès le départ, à sa création, quand le conseil municipal en avait débattu en novembre 2018. Nous avons même, à l'époque, présenté un amendement pour inclure tout le territoire de la ville, ce que vous demandez aujourd'hui à la Métropole pour le quartier de Saint-Rambert. Vous voyez, nous avons même de l'avance.

Toutefois, nous vous le redisons, votre rôle, en étant à la direction de cette ville, c'est d'emmener tout le monde vers l'objectif, et pas d'en abandonner une partie sur le bord du chemin. Or, c'est exactement ce que vous faites aujourd'hui en voulant accélérer le calendrier et fixer au 1^{er} janvier 2026 une interdiction englobant les véhicules avec une vignette Crit'Air 2, quand la loi oblige d'aller jusqu'aux Crit'Air 3.

Sur notre arrondissement, c'est seulement 40,62 % du parc de véhicules actuel qui pourra circuler et vous en excluez donc 59,38 %. Certes, il y a une tendance au renouvellement du parc de véhicules, mais quand on voit le prix des véhicules Crit'Air 1 ou des véhicules électriques, on voit bien que malgré les aides, seuls ceux qui auront les moyens pourront en changer. Si vous êtes au RSA avec un peu moins de 600 € par mois, laissez-moi vous dire qu'avec un reste à charge de 1 000 €, vous ne pourrez pas changer de véhicule.

Aussi, je voterai contre cette délibération. Je vous remercie.

Yann CUCHERAT : Je voudrais préciser que notre groupe s'abstiendra également sur cette délibération. Nous ne voterons pas contre parce que nous considérons que c'est un dispositif à fort enjeu que nous ne devons pas ralentir, à la fois pour l'amélioration de la qualité de l'air, mais aussi la lutte contre les différents polluants atmosphériques ou du réchauffement climatique, c'est évident. Néanmoins, on considère que cela ne marchera pas si on n'embarque pas tout le monde. Dans la manière dont est appréhendé le déploiement de la ZFE, on considère que tout le monde ne sera pas embarqué.

Je voudrais quand même souligner un certain nombre d'avancées, notamment les différentes dérogations qui sont des avancées importantes et intéressantes. On s'était mobilisés sur le sujet et on est contents que cela a été en partie pris en compte. Par contre, ce qui nous dérange un peu plus, c'est que ce périmètre étendu n'a pas été co-construit avec un certain nombre de maires des communes, il a plutôt été imposé. Quand on veut embarquer tout le monde, il est essentiel de pouvoir dialoguer avec les communes concernées. On considère aussi – on l'avait déjà évoqué – qu'il était

assez injuste socialement, parce que même s'il y avait un certain nombre de dispositifs pour accompagner le changement de son véhicule polluant avec des aides de l'État notamment mais aussi de la Métropole, on avait demandé, via un amendement, que la Ville de Lyon puisse prendre sa part pour les publics les plus défavorisés, les plus fragiles, mais cela n'a pas retenu l'attention de la majorité en place. De fait, nous considérons que ce sont encore les plus modestes ou les classes populaires qui vont trinquer, et cela nous dérange fortement.

Je voudrais revenir sur le calendrier serré qui va imposer un changement de véhicule, notamment pour les Crit'Air 2, non amorti, de manière assez rapide. On considère que cela va engendrer une obsolescence réglementaire des véhicules et que cela a un coût à la fois écologique et économique, et que du coup, cela va à l'encontre du dispositif que vous demandez. On aurait aimé qu'il y ait une dérogation pour les Crit'Air 2.

Pour ces différentes raisons, nous nous abstenons, cette fois. Rien ne dit que votre dispositif n'évoluera pas dans les prochaines années.

Nadine GEORGEL : Je pense qu'il n'y a pas grand-monde au RSA qui a une voiture, parce qu'avec 600 euros, on ne paye pas d'assurance, on ne paye pas d'essence, donc ils ne sont pas motorisés.

Bertrand ARTIGNY : Le RSA c'est 500/540 euros donc il n'y a pas de reste à charge avec 1 000 €.

Anne PROST : Je donne un exemple, on peut hériter du véhicule de ses parents...

Nadine GEORGEL : Il reste l'assurance...

Anne PROST : L'assurance d'un véhicule ancien n'est pas très élevée.

Nadine GEORGEL : Je ne pense pas que cela permettrait d'avoir un véhicule lorsque l'on a que le RSA. Sur cet élément, je voudrais insister sur l'élargissement de la gratuité des transports en commun, justement pour les personnes les plus défavorisées. Cet élargissement des critères s'est traduit par une explosion des bénéficiaires de ces tarifs ultra sociaux, puisqu'il y a quand même 2 000 personnes dans la métropole qui peuvent voyager gratuitement. C'est bien une prise en charge par les collectivités des mobilités pour les plus défavorisés. On note également un très vif succès des tickets famille. C'est aussi un moyen de permettre aux familles de voyager, le week-end par exemple, d'aller se promener dans la métropole à un tarif défiant toute concurrence.

Je pense que l'effort peut aussi être considéré sous cette forme-là.

Marielle PERRIN : Je voudrais rappeler aux gens qui ne connaissent pas le ticket famille que c'est quand même un ticket à 6 euros avec lequel on peut voyager à 5 : un ou deux parents et de 1 à 3 enfants. Parfois, des gens me demandent de leur prêter mes enfants pour pouvoir en bénéficier parce que c'est moins cher que deux tickets adultes !

Nadine GEORGEL : Je voudrais donner une précision sur le ticket famille. Il n'y a pas de liens familiaux obligatoires. Il s'agit de deux adultes et jusqu'à trois enfants.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Laurence BUFFLIER et Béatrice GAILLIOUT (Excusée Pouvoir - Pouvoir donné à Laurence BUFFLIER) s'abstiennent.

Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND et Myriam BENCHARAA (Excusée Pouvoir - Pouvoir donné à Jean-Dominique DURAND) s'abstiennent.

Anne PROST vote contre.

Rapport 9 - 4729 - Autorisation de la Société publique lyonnaise de mobilités et de la Société d'économie mixte Lyon Parc Auto à constituer un groupement d'intérêt économique - Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteur : Marielle PERRIN

Cette délibération concerne la Société publique lyonnaise de mobilités et la Société d'économie mixte Lyon Parc Auto. C'est une délibération un peu complexe. En juillet dernier, ici même, nous avons évoqué la création de la nouvelle Société publique locale, SPLM, la Société publique lyonnaise de mobilités, création par trois entités publiques : la Métropole de Lyon, le SYTRAL Mobilités et la Ville de Lyon. À l'époque, il avait déjà été évoqué la nécessaire mutualisation de moyens humains et matériels entre cette nouvelle SPL et la SEM de Lyon Parc Auto, mutualisation bénéfique pour ces deux sociétés, pour permettre à la SPLM de disposer rapidement des moyens adaptés. On parle de mutualiser des fonctions support que sont la comptabilité, les ressources humaines, les finances. Concrètement, cette mutualisation passe par la constitution d'un groupement économique, objet de cette délibération, pour tout ce qui concerne les fonctions support et les moyens mobiliers et immobiliers.

Je vous propose de donner un avis favorable à la constitution de ce GIE entre la SPLM et LPA.

Anne PROST : Madame la Maire, nous voterons contre cette délibération. Vous avez fait le choix, en juillet, d'exclure toute représentation de l'opposition dans les organes directeurs de cette Société publique locale, et ce malgré les amendements que nous avons pu déposer, tant en conseil municipal qu'en conseil métropolitain. Nous ne pouvons donc cautionner votre démarche qui vise à saborder Lyon Parc Auto sans aucun contrôle démocratique.

Yann CUCHERAT : Dans la continuité de nos prises de parole sur le sujet, on votera contre. On s'exprimera dans le détail au Conseil municipal. Nous considérons que le démembrement de LPA n'est pas adapté à la situation actuelle, et qu'au contraire, l'expertise de LPA devrait être renforcée. On le déplore et c'est pourquoi nous voterons contre.

Tristan DEBRAY : Je voudrais expliquer le vote du groupe Lyon en Commun. Nous nous abstiendrons sur cette délibération. C'est dans la lignée de notre abstention lors de la création de la SPLM, en juillet. Pour rester cohérents – il y aura une prise de parole de Lyon en Commun lors du prochain conseil municipal – on s'interroge encore sur une potentielle dilution du politique sur l'externalisation des missions et des compétences, ainsi que sur le devenir de la structure, si jamais les collectivités membres étaient de bords différents. J'anticipe en disant que nous nous abstiendrons également sur les délibérations 4488 et 4900 pour les mêmes raisons, mais nous voterons toutes les autres délibérations.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Joanny MERLINC, Philippe-Henri CARRY, Tristan DEBRAY, Bénédicte DRAILLARD et Marie DUARTE s'abstiennent.

Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND et Myriam BENCHARAA (Excusée Pouvoir - Pouvoir donné à Jean-Dominique DURAND) votent contre.

Anne PROST vote contre.

Rapport 10 - 4737 - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour des interventions artistiques auprès d'écoles primaires publiques dans le cadre du projet Rue des enfants pour un montant total de 24 000 euros - exercice 2022 - Direction de la Mobilité Urbaine
Rapporteur : Marielle PERRIN

Le dossier 4737 concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour des interventions artistiques. Comme vous le savez, la Ville de Lyon développe une ville à hauteur d'enfants, avec un volet ambitieux autour de l'apaisement et de la sécurisation et plus généralement de la reconquête des espaces publics aux abords des établissements scolaires et des crèches.

Nous avons eu deux beaux projets dans notre arrondissement, autour de l'école Gerson et autour de l'école Ferdinand Buisson. En complément de ces multiples aménagements urbains, la Ville de Lyon a décidé, pour l'année 2022, de subventionner des projets artistiques sur plusieurs sites apaisés. Trois projets ont déjà été mis en place en 2022. Pour l'année 2023, six écoles ont été identifiées.

Dans cette délibération, il s'agit de l'école Ferdinand Buisson, dans le 5^e arrondissement. L'artiste qui a été choisi par le jury a été retenu pour réaliser une œuvre artistique avec les enfants, avec différentes interventions d'une vingtaine d'heures auprès de ces enfants, sur le temps scolaire et périscolaire. Certaines personnes ici présentes ont fait partie de ce jury pour sélectionner cet artiste.

[Tristan DEBRAY](#) : Bien entendu, nous n'allons pas nous abstenir sur cette délibération. Je voulais encore remercier particulièrement Marielle PERRIN et Pierre GAIDIOZ pour tout leur travail sur La Rue des Enfants, en amont pour commencer, et sur l'organisation de tous ces beaux projets pour les enfants. Je voudrais préciser que lors de ce jury auquel nous avons participé avec d'autres élus et collègues du 5^e, nous avons juste été présents pour répondre à des questions, mais ce sont les enseignantes du CM1 et CM2 de l'école Ferdinand Buisson – en ce qui concerne le 5^e – et la Directrice de l'école qui ont choisi l'artiste parmi les trois qui étaient présentés. Ce sont les élèves qui participeront au projet. C'est un projet qui appartient aux enfants et on a donc considéré que les élus n'avaient pas à choisir les artistes.

[Nadine GEORGEL](#) : Merci à vous, Monsieur DEBRAY, pour votre action en faveur des enfants qui transforme véritablement le paradigme urbain de notre ville, et je pense qu'on est regardés avec beaucoup d'attention par d'autres agglomérations.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 11 - 4839 - Modification de la politique de stationnement pour les résidents -
Direction de la Mobilité Urbaine
Rapporteur : Marielle PERRIN**

Il s'agit encore d'aménagement urbain et de l'espace public. Le stationnement constitue une clé stratégique pour la mise en œuvre des politiques de mobilité et d'aménagement urbain. Il permet un report modal de l'automobile vers des modes alternatifs, et un partage plus approprié de l'espace public.

Dans cette délibération, il s'agit de supprimer la deuxième vignette pour les résidents. C'est une action qui est dans la continuité de la politique de stationnement définie dans le PDU de 2017. Il avait déjà été décidé d'augmenter le tarif de cette deuxième vignette résidents de 40 euros à 60 euros. Nous proposons de supprimer ce droit aux résidents d'avoir une deuxième vignette. Dans le 5^e arrondissement, il y a 44 foyers qui ont deux vignettes. Cette délibération concerne donc 44 foyers.

[Anne PROST](#) : 47 foyers

[Marielle PERRIN](#) : J'ai les chiffres du 1^{er} novembre 2022. Il y a peut-être des gens qui l'ont prise durant les 30 derniers jours.

Mesdames et Messieurs, je vous propose de voter favorablement cette délibération qui propose de supprimer la deuxième vignette.

[Anne PROST](#) : Nous le pensions, mais cette délibération le confirme : vous êtes vraiment contre la voiture ! Nous, nous sommes surtout pour la liberté de circuler ! Et compte tenu des coûts d'entretien d'un véhicule, nous ne croyons pas que ceux qui possèdent deux véhicules, ce soit par plaisir. Je pense que c'est plus une question d'obligation qu'autre chose. C'est vrai qu'en gros, il y a une

quarantaine de vignettes pour une deuxième voiture, dans notre arrondissement, ce qui représente 13 % des vignettes résidents de notre arrondissement.

Je voterai contre cette délibération. Je vous rappelle qu'on est un peu inquiets de découvrir qu'en deux ans, beaucoup d'écoles primaires publiques ont perdu des élèves, plus de 3 000 élèves sur la ville de Lyon. On pense que ce sont des mesures comme celle-ci qui contribuent à vider Lyon de ses familles. Je vous remercie.

Yann CUCHERAT : Je voudrais donner une explication de vote. On va s'abstenir sur cette délibération parce que si sur le plan de déplacement urbain de 2017, il avait été envisagé de supprimer la deuxième vignette résidents, la précaution d'usage était de s'assurer que les familles concernées par celle-ci, avaient un garage pour stationner leur véhicule. Ce n'est pas pris en compte dans la proposition que vous faites aujourd'hui. On proposera un amendement qui va dans ce sens au prochain conseil municipal. En attendant, on va s'abstenir sur cette délibération. Je vous remercie.

Nadine GEORGEL : Je vous remercie, c'est noté. J'aimerais néanmoins rappeler que nous sommes sans doute l'arrondissement qui a encore le plus de places de stationnement gratuites, avec des poches énormes, notamment sur Eisenhower. C'est là qu'on a le plus de stationnements gratuits sur Lyon. Avec un petit effort, quand on est vraiment contraint d'avoir un deuxième véhicule et de se garer dans la rue, je pense que le 5^e n'est pas l'arrondissement le plus difficile.

Marielle PERRIN : Concernant les parkings, la Ville de Lyon va augmenter les places résidents dans les parkings LPA. Aujourd'hui, dans ces parkings LPA, on a un pourcentage de places pour les résidents et un pourcentage de places pour les visiteurs. Une des politiques que va mettre en place la majorité, c'est d'augmenter ce pourcentage de places dans les parkings LPA pour les résidents.

Yann CUCHERAT : Cela ne changera rien, en fait. C'est-à-dire qu'il y aura juste plus de places résidents, mais s'il n'y a qu'une vignette, cela ne changera pas le problème de la deuxième vignette.

Marielle PERRIN : C'était pour répondre au fait que vous auriez aimé vous assurer que les gens avaient des parkings disponibles.

Yann CUCHERAT : Parking personnel.

Marielle PERRIN : Oui, ils pourront payer une place dans un parking LPA. Aujourd'hui, il y a des listes d'attente dans les parkings LPA pour prendre un abonnement mensuel pour garer sa voiture.

Yann CUCHERAT : Ce n'est pas le même prix que la vignette, on est d'accord ?

Marielle PERRIN : On est d'accord.

Nadine GEORGEL : Il faut quand même aussi rappeler qu'à l'échelle de Lyon, le nombre de places de parking est supérieur au nombre de voitures. Je pense qu'on connaît tous des parkings privés qui sont soit inoccupés, soit occupés pour d'autres usages que de garer sa voiture. Là, il y a peut-être aussi un petit effort à faire du côté des pratiques. Cela peut aussi permettre à des gens de louer leur garage. Cela se fait et on pourrait inciter les gens à le faire pour aider à résoudre ce problème.

Concernant la démographie scolaire, c'est votre impression, Madame PROST, mais ce n'est pas forcément corrélé, sachant que l'effectif scolaire baisse depuis 10 ans. Il y a sans doute d'autres facteurs explicatifs. Il y a aussi des familles qui partent en périphérie pour avoir de l'air plus pur. Les causes et conséquences ne sont pas forcément bien claires.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.
Laurence BUFFLIER et Béatrice GAILLIOUT (Excusée Pouvoir - Pouvoir donné à Laurence BUFFLIER) s'abstiennent.**

Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND et Myriam BENCHARAA (Excusée Pouvoir - Pouvoir donné à Jean-Dominique DURAND) s'abstiennent.
Anne PROST vote contre.

Rapport 12 - 4960 - Démarche « Lyon 2030 - Inspirons le changement », refonte du plan d'actions climat-air-énergie et renouvellement du label « Territoire Engagé Transition Écologique » - Direction Générale des Services - Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux
Rapporteur : Marielle PERRIN

La transition écologique constitue l'un des principaux fils directeurs des actions de la Ville de Lyon. Cela s'est traduit notamment par la délibération de déclaration de l'état d'urgence climatique, le 25 mars 2021, et la candidature de notre belle ville au programme « 100 villes européennes climatiquement neutres et intelligentes en 2030 ».

En avril 2022, la Commission européenne a sélectionné la ville pour ce programme qui vise à mettre en réseau 100 villes européennes pour anticiper l'objectif climatique fixé pour 2050, dans l'Union européenne.

Au-delà de son propre patrimoine et de ses propres activités, la Ville de Lyon souhaite co-construire, avec les parties prenantes de son territoire, une vision partagée pour atteindre la neutralité climatique dès 2030. Il y a déjà eu trois réunions de travail qui ont réuni plus d'une centaine de partenaires, en mai, en juillet, et en octobre. La Ville de Lyon, en se prêtant à cette démarche innovante qui vient de l'Union européenne, et en l'adaptant à son territoire, passe au concret plutôt que de faire un énième plan climat, sectorisé, cloisonné, aussitôt voté, aussitôt oublié, comme c'est le cas pour la plupart des collectivités, et surtout de l'État. Par la démarche Lyon 2030, la Ville cherche à s'ouvrir à l'ensemble de son territoire et ne pas raisonner comme une boîte close. Plutôt que de mettre des barrières et des injonctions, la Ville se place en facilitatrice, en catalyseuse de démarches, des envies et des initiatives du territoire, qu'elles soient publiques, associatives ou privées.

C'est un changement d'approche profond et salutaire. On ne pourra accomplir la transition écologique que si on s'y met tous, que des idées et projets viennent de la base, dans un foisonnement écologique. C'est par ailleurs l'autre point essentiel. La Ville assume ses responsabilités, son rôle de pilote en analysant les écarts et en cherchant à y remédier. Jusqu'ici, la Ville de Lyon a d'abord regardé ce que cela voulait dire concrètement, avec des milliards d'euros, et à quoi cela correspondrait d'être climatiquement neutre, et surtout ce que l'on peut faire pour y arriver.

À travers le plan climat qu'élabore la Ville de Lyon, ce sont des écarts de nos besoins que l'on remet à l'Europe en plus de nos propres choix budgétaires et réglementaires. Aussi, ce plan climat n'est pas une incantation mais il a une vraie fonctionnalité, parce que quand on parle de neutralité carbone, on peut le faire pour la com', mais notre majorité s'en sert de boussole politique à toutes nos actions. Je pourrais citer plusieurs Commissions mises en place pour par exemple, une ville rénovée et renouvelée. On peut parler de la charte de la collectivité urbaine, on peut parler du plan de sobriété. Pour une ville sobre, on peut parler du schéma de promotion des achats socialement écologiquement responsables, de la stratégie 0 déchets. Pour une ville apaisée, on peut parler du schéma directeur des énergies, du plan Ville 30. Pour une ville pleine de nature et résiliente, on peut parler de la création de notre grand Parc des Balmes, de la forêt urbaine de la Part-Dieu. Pour une ville inspirante – et c'est cette ville inspirante qui, pour ma part, m'inspire le plus – on peut parler de toutes les démarches de co-construction que nous menons au quotidien avec les citoyens, que ce soit avec le Conseil d'arrondissement des enfants mené par Pierre GAIDIOZ et de nombreuses écoles, que ce soit au niveau des Conseils des citoyens, des Conseil des aînés, du budget participatif sur lequel Catherine se mobilise en ce moment. Ce sont plein d'initiatives portées par la Ville pour faire de notre ville une ville inspirante.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter positivement pour cette délibération.

Laurence BUFFLIER : Je voudrais juste vous dire que je suis ravie de lire dans cette délibération, le récapitulatif des politiques climat-air-énergie menées depuis 2008. Ce mandat est, comme vous le dites, certes le dernier pour le climat, mais preuve en est que ce n'est pas le premier. Merci.

Jean-Dominique DURAND : Vous avez beaucoup parlé de ville inspirante. J'avoue que cette délibération ne m'inspire pas du tout, tant elle me paraît hors sol, hors temps. Ce que vous nous avez dit, c'est charmant, c'est très intéressant, mais c'est une série de slogans. Concrètement, on ne voit pas du tout ce que vous souhaitez faire et à quoi vous voulez aboutir. Pour le moment, nous allons nous abstenir, puis on verra si au Conseil municipal, vous avancez des propositions un peu plus précises, un peu plus concrètes pour nous inspirer. Merci.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND et Myriam BENCHARAA (Excusée Pouvoir - Pouvoir donné à Jean-Dominique DURAND) s'abstiennent.

Anne PROST s'abstient.

Rapport 13 - 4947 - Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public pour l'année 2023 - Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat Rapporteur : Sandrine FRANCHET

Cette délibération a pour objet la définition des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public pour les fonds de commerce et les activités de commerce ambulant et temporaire. Concernant les tarifs pour les marchés, ils seront examinés dans la délibération suivante.

Depuis deux ans – je ne sais pas si vous vous en souvenez – nous avons voté un report à l'identique de ces tarifs pour les commerçants sédentaires et les commerçants ambulants, dans le contexte des mesures de soutien pour les commerçants face à l'épidémie. Il ne vous a pas échappé que cette année, le contexte est un peu différent, avec notamment de très fortes hausses des factures énergétiques de tous les acteurs, dont les collectivités locales. Cette délibération propose une hausse modérée de 3 % des tarifs liés aux fonds de commerce. C'est une hausse à peu près comparable au rythme appliqué avant les années 2020. Pour les activités qui sont plutôt du type fêtes foraines, commerçants ambulants, animation commerciale, il est proposé une reconduction des tarifs de 2022.

Dans le texte de la délibération, vous retrouverez le détail de tous ces tarifs qui concernent aussi bien les enseignes, l'éclairage, les terrasses, sachant qu'il existe des tarifs différenciés selon la localisation des fonds de commerce. Cela va de la zone 1 qui est vraiment l'hyper centre, et le périmètre UNESCO, jusqu'à la zone 4 qui concerne plutôt les zones résidentielles avec des commerces de proximité. Les tarifs sont dégressifs en fonction de la zone concernée.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Anne PROST : Madame la Maire, si pour les marchés forains, vous avez pris la peine de solliciter une organisation pour lui demander son avis, il n'en a pas été de même pour les commerces. Nous regrettons que vous n'ayez pas pris la peine de concerter. Certes, les hausses proposées sont minimales et la Ville voit elle aussi ses charges augmenter, mais pour les intéressés, c'est une hausse de plus qui vient s'ajouter à d'autres et qui peut mettre en péril leur activité économique. Enfin, des précisions ont été demandées lors de la commission, notamment sur les recettes supplémentaires attendues à travers ces hausses. Rien ne nous a encore été communiqué.

Compte tenu de ces éléments, nous ne vous suivrons pas sur ce chemin en cette période économique compliquée et voterons contre ces augmentations de tarifs. Je vous remercie.

Yann CUCHERAT : Nous allons aussi voter contre. On n'est pas tout à fait d'accord sur la trajectoire budgétaire donnée à la Ville – on a eu l'occasion de le dire sur d'autres délibérations – d'autant plus que les augmentations du coût de la vie, des énergies, touchent aussi les commerçants. On n'a pas eu de réponse très claire à la commission sur la consultation des acteurs impactés. Pour l'instant, nous allons voter contre cette augmentation.

Nadine GEORGEL : Je vous remercie, c'est noté. Juste une précision, le taux d'inflation national est à 6 %. Quand on a une augmentation de 3 %, en taux réel, on est à -3 %. Je pense que vous avez bien conscience des dépenses auxquelles font face les collectivités, notamment les dépenses en énergie, de chauffage. Là, on n'est pas sur du +6%, c'est quand même nettement, nettement supérieur.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.
Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND et Myriam BENCHARAA (Excusée Pouvoir - Pouvoir donné à Jean Dominique DURAND) votent contre.
Anne PROST vote contre.

Rapport 14 - 4948 - Approbation des droits de place des marchés de plein vent pour l'année 2023 - Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat
Rapporteur : Sandrine FRANCHET

Cette délibération a pour objet la définition des droits de places pour les marchés de plein vent, comme on les appelle, pour 2023. Là encore, depuis deux ans, nous avons reconduit les tarifs 2020, pour 2021 et 2022. On avait interrompu la dynamique qui était à l'œuvre depuis 2015 et qui était une augmentation annuelle de 2 % de ces droits de places. La délibération, toujours dans le cadre du contexte économique compliqué pour la Ville, propose de repartir sur une hausse de même nature pour les abonnés et une hausse de 10 centimes par mètre linéaire pour les commerçants au tarif journalier. Il y a également une augmentation des droits annexes pour l'électricité. La décision a été prise d'appliquer la hausse en tenant compte du bouclier tarifaire qui s'applique pour les particuliers et les TPE, et qui est de 15 %. En fonction de la situation du commerçant, – selon qu'il est au tarif abonné ou tarif journalier, abonné sur une semaine, une journée ou plusieurs journées – le forfait journalier pour l'électricité, serait compris, après cette hausse, entre 2,80 euros et 3,40 euros environ. Vous trouverez, dans le tableau de la délibération, tous les détails des tarifs selon les types de marchés, selon les localisations, les jours de tenue.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.
Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND et Myriam BENCHARAA (Excusée Pouvoir - Pouvoir donné à Jean-Dominique DURAND) votent contre.
Anne PROST vote contre

Rapport 15 - 4923 - Projet Éducatif de Lyon - Attribution des subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes 2023 - Direction de l'Éducation
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Cette délibération concerne l'attribution des subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes pour l'année 2023, dans le cadre du PEL.

Ces séjours présentent les avantages que vous connaissez, ne serait-ce que de vivre dans un cadre autre que le cadre habituel. Ce sont des classes découvertes de 3 à 5 jours.

Le forfait attribué dépend de la catégorie à laquelle appartient l'école en fonction du quotient familial municipal du périmètre dont l'école fait partie. Le montant des subventions est de 327 828 euros. Cela concerne toute la Ville de Lyon. Pour la période de janvier à décembre 2023, 55 projets au bénéfice de 143 classes élémentaires soit environ 3 575 enfants, et pour le 5^e arrondissement, 15 classes en bénéficient, ce qui correspond à 19 jours de séjour.

- ALBERT CAMUS ;
- ÉLÉMENTAIRE JEAN GERSON ;
- CHAMPVERT ;
- JOLIOT-CURIE ;
- ÉLÉMENTAIRE LES GÉMEAUX

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions qui vous sont proposées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 16 - 5162 - Lancement de l'opération n° 60004 « Acquisition de boîtes à dons » au sein des établissements et dispositifs petite enfance de la Ville de Lyon directement ou dans le cadre de l'attribution de subventions d'investissement aux établissements gérés par des associations, affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002

Rapporteur : Sophie HÉRITIER

Je suis ravie de présenter cette délibération qui concerne le lancement d'une opération. Comme vous vous en souvenez, on a signé une PPI en mars 2021. Aujourd'hui, je vous propose de voter une délibération concernant la création de Boîtes à dons. Ce sont des éléments qui vont être mis en place dans les crèches. À quoi vont servir ces boîtes à dons ? Vous vous en doutez, à donner des choses, mais surtout à partager, à être dans l'échange, pour des jeux, des vêtements, du matériel. On est dans l'économie circulaire. On est en train de mettre en place des choses qui sont très chouettes pour les parents. Cela concerne plusieurs établissements sur le 5^e :

- La crèche Allix ;
- La crèche Chantoiseau ;
- La crèche Cocon de l'ouest ;
- La crèche La Baleine ;
- La crèche Les petits Malins ;

À ces crèches, s'ajoutent nos quatre relais de petite enfance.

Je vous demande un avis favorable pour cette délibération. Merci.

Nadine GEORGEL : Merci. C'est une belle initiative.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 17 - 4875 - Approbation du renouvellement de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit de locaux sis 25 rue Roger Radisson à Lyon 5^e par la Compagnie Anteprema avec la Ville de Lyon - EI 05055 - Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Joanny MERLINC

Cette délibération porte sur le renouvellement d'une convention d'occupation temporaire pour un bureau situé au 25, rue Roger Radisson, à la faveur de la Compagnie Anteprema. La Compagnie Anteprema a été fondée en 2009 par Antonella AMIRANTE. La Compagnie propose des spectacles en lien avec l'actualité. Ce sont des thématiques sociales cherchant à provoquer le débat, bien sûr, à partir de commandes d'écriture ou de textes contemporains. Antonella AMIRANTE a été associée au Théâtre de Vienne de 2011 à 2016, au Merlan SN à Marseille, de 2015 à 2017, à la Scène Nationale de Toulouse de 2016 à 2019. Elle a un fort lien avec l'Italie et Turin. Elle fait partie du Comité italien à la Maison Antoine Vitez, puis du Centre international de la traduction théâtrale.

La Compagnie accompagne beaucoup de projets participatifs au long cours, associant les différents publics. Chacune de ses créations accompagne et développe un important projet pédagogique à la rencontre des spectateurs et des habitants, et notamment des publics exclus du champ culturel. Actuellement, la Compagnie porte deux projets : l'un s'appelle *10 kg* et raconte l'histoire vraie d'une jeune fille, Charlotte, isolée, qui fait une mauvaise rencontre et qui va se radicaliser. Le texte est très fort et a été écrit par la maman. Ce projet est accompagné d'un autre projet que l'on connaît un peu mieux dans le 5^e arrondissement et qui s'appelle *Identité*. Il propose un travail très intéressant sur nos rapports aux tissus, aux textiles, et à l'identité, bien sûr, il a été développé dans le 5^e arrondissement, au Centre Social de Champvert.

Pour reparler de la délibération, elle porte sur la mise à disposition d'un bureau situé au 25 rue Roger Radisson, dans les mêmes locaux qui sont occupés – on en avait parlé ici – par Odyssee Ensemble et Cie.

Pour cette délibération, je vous invite, mes chers collègues, à émettre un avis favorable.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 18 - 4920 - Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 25 912,65 euros HT - Direction Centrale de l'Immobilier
Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 4920 porte sur la gratuité partielle des frais de locations et de captations audiovisuelles accordées aux associations et aux autres organismes. Cela concerne six grandes salles municipales à Lyon. Il est évident que dans le 5^e arrondissement, on est concernés par la Salle Molière et la Salle Witkowski situées au Palais Bondy.

En annexe, vous avez les associations qui sont concernées par cette gratuité. Il y a de la musique, de la danse, du théâtre, notamment du classique, de l'humour et de la variété. Le principe est simple. Le tableau en annexe vous indique le pourcentage de gratuité consentie, le motif qui est souvent l'objet et le projet porté par l'association. Vous avez tout en annexe, je ne vais pas tout détailler ici parce que ce serait un peu long.

Si cette délibération recueille votre agrément, je vous invite, mes chers collègues, à émettre un avis favorable.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 19 - 4927 - Approbation de tarifs pour les locations d'expositions itinérantes du CHRD au format fichier pour des durées de 6 mois à 2 ans - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Joanny MERLINC

Je vais faire assez court. Cette délibération porte sur l'approbation de tarifs pour les locations d'expositions itinérantes du CHRD. On n'est pas directement concernés, dans le 5^e, mais on l'est quand même parce que nos acteurs culturels pourraient éventuellement bénéficier de ces tarifs de location. Je ne vous détaille pas les différents tarifs puisque vous les avez dans le dossier de séance. Pour faire simple, le CHRD propose à des acteurs, des partenaires, de disposer des œuvres ou de constituer des expositions.

Je ne ferai pas plus long et je vous propose d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 20 - 4941 - Approbation de tarifs supplémentaires sur la saison 22/23 du Théâtre des Célestins pour la cession du spectacle Le Chat et pour des ateliers pédagogiques - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 4941 porte sur l'approbation de tarifs supplémentaires pour la saison 2022-2023 du Théâtre des Célestins, spécifiquement pour la cession du spectacle Le Chat et pour des ateliers pédagogiques. Comme pour la délibération précédente, nous ne sommes pas directement concernés dans le 5^e arrondissement, mais des acteurs du 5^e pourraient avoir envie de programmer ce spectacle. Les tarifs sont dans le dossier de séance.

Cela ne me gênerait pas de vous parler du Théâtre des Célestins qui a une excellente programmation, mais je réserve mon temps aux compagnies et aux établissements du 5^e.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 21 - 4997 - Approbation du renouvellement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre partiellement gratuit au profit de l'association Kastor Agile, pour la mise à disposition de locaux situés à la Villa Neyrand - EI 05079 - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 4997 porte sur le renouvellement d'une convention d'occupation temporaire d'un bureau qui est situé dans la Villa Neyrand, au profit de la Compagnie Kastor Agile.

Je fais un rapide rappel de la situation de Villa Neyrand dont on a déjà parlé ici. Elle est située au 39, rue Champvert et elle est la propriété de la Ville de Lyon. Ces locaux sur deux étages. Depuis 2007, le principal occupant est la Compagnie Turak dont nous avons déjà évoqué le travail artistique et la situation, ici. Puis, il y a un bureau qui est secondairement mis à disposition de la Compagnie Kastor Agile, depuis 2014. La Compagnie a été fondée et est menée par Gilles PASTOR, et elle œuvre dans une démarche de création assez inédite basée sur le documentaire, la poésie et le théâtre.

Cette délibération aurait dû être présentée au précédent conseil mais sur demande de l'équipe de la Mairie du 5^e, elle a été modifiée. Toute la majorité du 5^e, Madame la Maire et moi-même, sommes très sensibles au devenir de la Villa Neyrand, et pour permettre de construire un projet sur le lieu, dans les années à venir, il nous a semblé important que la durée de cette convention soit la même que celle de la convention d'occupation de la Compagnie Turak. Elle a donc été portée à un an et huit mois, soit jusqu'au 7 août 2024.

Je vous demande, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Nadine GEORGEL : Merci, Monsieur MERLINC. Je vous remercie également pour votre engagement sur ce dossier.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 22 - 4488 - Approbation de la création et du projet de statuts de la société publique locale (SPL) Métropole de Lyon Aménagement Construction - Désignation des représentants de la Ville de Lyon - Direction Générale des Services - Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux
Rapporteur : Catherine GOUJON

J'ai choisi de regrouper les présentations des deux dernières délibérations, 4488 et 4900, car elles sont complémentaires. Elles ont pour objet la création de la SPL, la Société publique locale Métropole de Lyon Aménagement Construction, qui vise le renfort de la capacité opérationnelle pour mener à bien la construction, la rénovation, y compris l'isolation thermique, et le développement d'infrastructures et d'équipements publics en soutien à la réalisation des politiques d'investissement, et du coup, l'autorisation de la création d'un GIE, Groupement d'Intérêt Économique, entre la SPL et la SERL, Société d'économie mixte, implantée à Lyon depuis 57 et spécialisée dans les métiers de construction, rénovation et aménagement urbain, réalisés pour le compte d'opérateurs publics et privés.

La création d'un GIE mutualisant la SPL et la SERL permettra de bénéficier immédiatement de l'expertise disponible au sein de la SERL, d'optimiser les moyens, supports techniques et humains, entre les deux structures, de mieux anticiper les moyens de production en fonction des besoins des collectivités actionnaires de la SPL, à court et moyen terme, et de l'intensité des réponses à appel d'offres de la SERL.

Je rappelle que ces propositions partent d'un constat qu'il y a des besoins importants sur les équipements publics, sur le territoire de Lyon, de Villeurbanne et de la Métropole de Lyon, en lien avec la pression démographique, l'état du patrimoine et la rénovation énergétique. Il y a également des besoins sur les projets d'aménagement et d'espace public, et enfin, des exigences de plus en plus fortes en termes de délais, de prix et de qualité constructive.

Les opérations que la Ville envisage de mener, de confier, dès 2023, sont :

- Des opérations de construction ou de rénovation de groupes scolaires. Je vais citer Aveyron, Lamartine et Champvert ;
- Des opérations de rénovation d'établissements d'accueil du jeune enfant : notamment l'EAJE Divonne Montchatons Acacias, Saint-Bernard, Pierre Corneille, et Champvert ;
- Opération de rénovation du gymnase Duplat ;
- Opération de construction du pôle social et culturel des Girondins.

Je rappelle que le capital social de la SPL est réparti entre la Métropole de Lyon, pour 61 % des parts, la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne. D'autres communes pourront entrer dans le capital de la Société via la cession d'une action de la Métropole. Les nouveaux actionnaires seront représentés via une assemblée spéciale. Vous retrouverez les détails dans le dossier de séance. Je rappelle que la gouvernance est composée d'un conseil d'administration, d'un comité d'engagement et d'une assemblée spéciale qui va représenter les nouveaux actionnaires. Les votes des délibérations auront lieu en décembre pour la Ville de Lyon, la Ville de Villeurbanne et la Métropole de Lyon, et le département du Rhône. L'AG constitutive serait prévue en mars 2023.

Pour la délibération 4488, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter la création d'une Société publique locale Métropole de Lyon.

Anne PROST : Madame la Maire, avec ce nouvel outil, une fois encore, sous couvert d'efficacité et de rapidité, vous cherchez à vous affranchir de certaines règles et dessaisir les instances démocratiques que sont les conseils de toute capacité de contrôle. Aussi je voterai contre cette délibération.

Je vous remercie.

Yann CUCHERAT Juste une explication de vote sur ce rapport et celui qui suit. Nous allons nous abstenir parce que nous pensons que cela peut être un outil intéressant sous certaines conditions. Nous développerons ces réserves au Conseil municipal. Merci.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Joanny MERLINC, Philippe-Henri CARRY, Tristan DEBRAY, Bénédicte DRAILLARD et Marie DUARTE s'abstiennent.

Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND et Myriam BENCHARAA (Excusée Pouvoir - Pouvoir donné à Jean-Dominique DURAND) s'abstiennent.

Anne PROST vote contre.

Rapport 23 - 4900-Autorisation de la Société Publique Locale Métropole de Lyon Aménagement Construction à constituer un groupement d'intérêt économique avec la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon - Direction Générale des Services - Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux.

Rapporteur : Catherine GOUJON

Je rappelle que c'est la création d'un Groupement d'Intérêt Économique à constituer entre la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon et la Société publique locale Métropole de Lyon.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Joanny MERLINC, Philippe-Henri CARRY, Tristan DEBRAY, Bénédicte DRAILLARD et Marie DUARTE s'abstiennent.

Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND et Myriam BENCHARAA (Excusée Pouvoir - Pouvoir donné à Jean-Dominique DURAND) s'abstiennent.

Anne PROST vote contre.

Nadine GEORGEL : Je n'ai pas reçu de questions. Nous arrêtons pour ce soir, et pour l'année. Je réitère à tous mes meilleurs vœux pour cette fin d'année.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 21 h.